

Montréal, le 16 mars 2021

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande d'approbation et modifications au Code de
conduite du Transporteur
Dossier R-4049-2018 Phase 1**

Nous vous transmettons, avec la présente, le calendrier de l'audience qui aura lieu dans le dossier mentionné en objet les **23 et 25 mars 2021, à compter de 9h, par GoToMeeting.**

Tel que vous le constaterez, la Régie de l'énergie (la Régie) a tenu compte de la demande du Transporteur contenue à sa lettre du 11 mars 2021 et débutera donc l'audience le 23 mars 2021.

Nous vous rappelons les coordonnées de connexion pour cette audience qui vous ont été transmises par courriel du greffe en date du **8 mars 2021**. Les mots de passe pour accéder à chaque journée d'audience sont d'ailleurs contenus à ce courriel du greffe du 8 mars 2021 :

**Audience GoToMeeting – 23 et 25 mars 2021
Connexion par ordinateur, tablette ou téléphone**

Date	Ouverture GTM et coordonnées de connexion	
2021-03-23	À compter de 8h45	https://global.gotomeeting.com/join/322661341 Vous pouvez aussi appeler à l'aide de votre téléphone. Canada: +1 (647) 497-9391 Code d'accès: 322-661-341

2021-03-25	À compter de 8h45	https://global.gotomeeting.com/join/670254381 Vous pouvez aussi appeler à l'aide de votre téléphone. Canada: +1 (647) 497-9391 Code d'accès: 670-254-381
------------	----------------------	---

Si vous n'avez pas encore utilisé GoToMeeting, téléchargez l'application dès maintenant et soyez prêt pour l'audience :

<https://global.gotomeeting.com/install/670254381>

En terminant, la Régie rappelle aux participants de s'assurer du respect des directives publiées dans le [Guide des participants à une audience par visioconférence devant la Régie de l'énergie](#) et de consulter le [Guide technique GoToMeeting pour les participants à une audience à la Régie de l'énergie](#) en vue d'une participation adéquate.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd

P.j.